

FICHE 28/

Inégalités salariales entre les femmes et les hommes dans la fonction publique



ÉCART DANS
TOUTE LA
FONCTION
PUBLIQUE



- 10,5 %

ÉCART DANS
LA FONCTION
PUBLIQUE
TERRITORIALE

- 7,8 %

ÉCART DANS
LA FONCTION
PUBLIQUE
D'ÉTAT

- 13,1 %

ÉCART DANS
FONCTION
PUBLIQUE
HOSPITALIÈRE

- 18,3 %

26 % des femmes
travaillent à temps
partiel dans la
fonction publique



Source : Direction générale de l'administration et de la fonction publique, « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique », édition 2024

N.B. : Les écarts sont mesurés en équivalent temps plein.

Les femmes gagnent 10,5 % de moins que les hommes dans la fonction publique

En 2023, alors que le salaire des hommes était en moyenne de 2 711 euros par mois, celui des femmes était de 2 427 euros – soit plus de 10 % de moins.

Parce que 63 % des agent·es publiques sont des femmes, elles sont plus pénalisées par le gel du point d'indice. D'autant plus qu'elles perçoivent un tiers de moins de primes que les hommes.

Le temps partiel et les métiers genrés sont à prendre en compte

Les femmes sont trois fois plus exposées au temps partiel, qui touchait 26 % d'entre elles contre 9 % des hommes en 2023. 37 % des contractuelles sont à temps partiel, contre 20 % pour les hommes.

Les femmes occupent aussi plus souvent les postes les moins rémunérés : parmi les 10 % de salarié·es les moins rémunéré·es, 70 % sont des femmes. Elles sont 49 % des 10 % des salarié·es les mieux rémunéré·es et seulement 39 % parmi les 1 % les mieux rémunéré·es.

L'autre coupable est ce que l'on appelle la « ségrégation professionnelle », c'est-à-dire le fait que très peu de métiers comptent des proportions équivalentes de femmes et d'hommes. Dans les filières médico-sociales, elles occupent plus de 98 % des emplois et 80 % dans la filière administrative. Et les métiers largement féminisés sont moins bien payés à niveau de diplôme équivalent – d'autant plus qu'ils s'exercent plus souvent à temps partiel.

La lutte contre les inégalités de salaires passe nécessairement par la réduction des discriminations au travail, la fin du temps partiel (subi) et la revalorisation des métiers à prédominance féminine.